

## **Les églises et chapelles : des lieux à habiter**

Il y a cinq ans déjà, le 26 mai 2008, Monseigneur Lucien FRUCHAUD signait, pour le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, avec Monsieur René RÉGNAULT, Président de l'Association Départementale des Maires des Côtes d'Armor, une convention portant sur les « *Manifestations culturelles dans les églises et chapelles communales* ».

La mise au point de ce texte de référence a constitué un acte très important à plus d'un titre.

Il a permis d'abord de conforter les relations respectueuses et cordiales que nous souhaitons entretenir entre les maires et conseils municipaux d'une part et les affectataires des églises et chapelles d'autre part.

Par des repères communs et connus de tous, il a facilité l'accueil des personnes ou des groupes qui demandent l'organisation d'un événement culturel. Un bon accueil permet ensuite de faire mieux valoir les exigences présentées, en raison du caractère sacré de ces édifices culturels et de leur ouverture à tous.

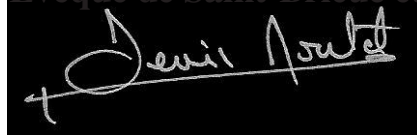
Enfin, l'usage a fait apparaître la nécessité d'une révision sur des points particuliers qui ne changent ni les contenus essentiels ni l'esprit général de la convention. Cette reprise a fait l'objet de sept réunions au début de l'année 2013, entre les maires et les affectataires. C'est cette mise à jour que je suis heureux de signer en même temps que Monsieur René RÉGNAULT.

Bien des signes nous montrent que l'attachement de nos concitoyens à leurs églises ne se dément pas : la célébration du culte catholique bien sûr, avec les événements heureux ou douloureux d'une communauté, mais aussi les visites du temps de l'été, la « nuit des églises », ou les simples visites pour découvrir un patrimoine ou se ressourcer dans un lieu spirituel.

C'est pourquoi je souhaite également remercier les élus et les habitants de nos communes pour les efforts financiers très importants qui sont consentis pour l'entretien et même la restauration de nos églises et chapelles.

À tous je dis mon profond respect. Je les porte dans ma prière.

† Denis MOUTEL  
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

A black rectangular box containing a white handwritten signature that reads "† Denis Moutel".

## **Une charte renforcée**

L'idée d'un document précisant les relations entre nos communes, l'usage de leurs édifices cultuels résulta d'échanges entre notre Association et Monseigneur Lucien FRUCHAUD alors Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Les travaux au travers d'une série d'échanges entre notre Commission spécifique (AMF 22/Évêché) débouchèrent sur une Charte signée le 26 mai 2008.

Son opportunité, comme l'objectif recherché ont trouvé leur justification au fil des années. Elle a même fait des envieux dans des départements et diocèses voisins.

Cinq années d'application riches en enseignements se sont écoulées. Faire le point devenait très intéressant.

Avec Monseigneur Denis MOUTEL, successeur de Monseigneur Lucien FRUCHAUD, nous sommes convenus d'une révision de la Charte en fonction notamment d'un large échange entre les maires et les curés affectataires.

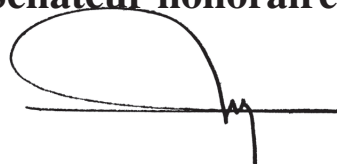
La concertation déconcentrée a mis en évidence :

- l'aspect très positif de ce document contractuel,
- la nécessité de prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues d'une part et d'autre part les précisions utiles dictées par l'expérience.

Une Charte renforcée, complétée d'annexes utiles, a été mise au point au cours des échanges entre l'AMF 22 et l'Évêché. Notre Conseil d'Administration l'a adoptée.

Heureux, voire fier de cette avancée ô combien susceptible de renforcer notre « Vivre ensemble », je lui souhaite longue vie au service des costarmoricaïnes et costarmoricaïns.

**René RÉGNAULT**  
**Président de l'AMF 22**  
**Sénateur honoraire - Maire**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.